

PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 1^{er} mai 2023 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
Mme Samantha Talbot
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy. Mme Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

2023-05-104 Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 30.

ADOPTÉE

2023-05-105 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mai 2023

Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Nomination d'un représentant au comité du projet de développement éolien de la MRC des Appalaches

Offre d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

Demande au ministère de la culture et des communications afin de garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux à coût raisonnable

Achat de billets : Gala Aquarides de la Chambre de Commerce de Disraeli

Sécurité publique et civile

Offre de services : Visite de prévention incendie

Transport routier et voirie locale

Remplacement d'un ponceau : Chemin Thibodeau

Empierrement et reprofilage de fossés du chemin Thibodeau

Dépôt d'une demande de l'Association des riverains du chemin Létourneau

Projet : Panneaux d'identification des chemins

Correction ventre-de-bœuf : Cour municipal

Rechargement de gravier : Chemin de la Baie-Sauvage

Réfection d'un ponceau : 12^e Rang

Entente concernant la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien de ses chemins

Fermeture d'une voie publique

Hygiène du milieu

Aucun sujet

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Assemblée de consultation publique

Adoption du règlement 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble

Dépôt d'une plainte

Mandat à l'avocate Me Anne-Marie Lessard

Offre de cession de lots

Loisirs, culture et édifice communautaire

Nomination d'un délégué au comité des loisirs

Nomination d'une responsable de la bibliothèque

Formation du comité des communications

Dépôt d'une demande – équipements sportif

Contributions

Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli

Collecte de fonds d'une clinique de l'hôpital Ste-Justine

Résolution : Paiement des comptes au 1^{er} mai 2023

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Questions des élus et employés

Questions des contribuables

ADOPTÉE

2023-05-106 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Pour ce motif, il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2023-05-107 Nomination d'un représentant au comité du projet de développement éolien de la MRC des Appalaches

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement de nommer M. Jean-François Roy à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Praxède au comité du projet Éolien de la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE

2023-05-108 Offre d'adhésion à la FQM

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Praxède à titre de membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au coût de 1 223,84 \$.

ADOPTÉE

2023-05-109 Demande du ministère de la culture et des communications afin de garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux à coût raisonnable

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée

collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ou encore le coût démesuré de la police d'assurance ;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

Il est proposé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver des solutions afin de garantir, à un coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède s'engage à transmettre, la présente résolution aux autorités concernées :

- Gouvernement du Québec
- Ministère de la Culture et des Communications ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- M. Luc Berthold, député fédéral de Mégantic-L'Érable ;
- M. François Jacques, provincial de Mégantic ;
- Aux municipalités et MRC du Québec ;
- Fédération québécoise des municipalités ;
- L'Union des municipalités ;
- Aux amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APQ);
- Action patrimoine ;
- Héritage Montréal ;
- Ordre des urbanistes du Québec ;
- Ordre des architectes du Québec ;
- Bureau d'assurance du Canada ;

- Regroupement des cabinets de courtage d'assurance Québec (RCCAQ) ;
- M. Gérard Beaudet, professeur titulaire, université de Montréal;
- M. Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE

**2023-05-110 Achat de billets : Gala Aquarides de la
Chambre de Commerce de Disraeli**

Attendu que la Chambre de Commerce de Disraeli organise le Gala Aquarides qui se tiendra le 24 mai prochain au sanctuaire des arts de Beaulac-Garthby ;

Attendu que la Municipalité est invitée à participer à cet événement ;

Attendu que le coût des billets est fixé à 125 \$ chacun ;

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil municipal participe à cet événement en se procurant 3 billets au coût de 125 \$ chacun, représentant une dépense de 375 \$.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

**2023-05-111 Offre de services :
Visite de prévention incendie**

Attendu que la Ville de Disraeli offre un service de prévention incendie;

Attendu que les visites se font au taux horaire de 39,40 \$ pour l'équipe des deux pompiers ;

Attendu que des frais de déplacement pour effectuer les visites seront facturés, ayant comme point de départ et de retour, la caserne de Disraeli, en raison de 0.50 \$ le kilomètre ;

Attendu que les visites se dérouleront principalement les soirs de semaine entre 18 h et 20 h chez les résidents permanents et entre 10 h et 14 h pour les résidents saisonniers ;

Attendu qu'il sera de la responsabilité du service des incendies d'effectuer la visite de toutes les propriétés du territoire dans un délai maximal de 5 ans ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que le conseil municipal reporte la décision à la prochaine réunion.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2023-05-112 Remplacement de ponceau au Chemin Thibodeau

Attendu qu'à l'automne 2022, la Municipalité a fait examiner l'état du ponceau à proximité du 4721, Chemin Thibodeau grâce au passage d'une caméra ;

Attendu que le constat principal par l'ingénieur M. Daniel Lapointe est que le ponceau a un mauvais écoulement à cause de sa pente irrégulière, dont certaines sections étant en contrepente ;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat à Excavation Gagnon & Frères pour procéder à la réfection du ponceau, à proximité du 4721, Chemin Thibodeau.

ADOPTÉE

2023-05-113 Empierrement et reprofilage de fossés du chemin Thibodeau, côté ouest

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavation Gagnon & Frères afin de procéder à des travaux d'empierrement et de reprofilage de fossés sur le chemin Thibodeau, côté ouest.

Les endroits où l'empierrement et le reprofilage sont requis seront identifiés par le responsable des travaux publics.

Un budget de 30 000 \$ est autorisé pour ces travaux et incluant les travaux de la résolution 2023-05-112.

ADOPTÉE

2023-05-114 Dépôt d'une demande de l'Association des riverains du Chemin Létourneau

Attendu que le président de l'Association des riverains du Chemin Létourneau dépose une demande concernant du rechargement de gravier sur le tronçon privé ;

Attendu que M. Denis Rousseau demande également d'avoir deux passages de la niveleuse, soit l'une au printemps et une seconde à l'automne ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que les membres du conseil confirment à M. Denis Rousseau que 10 voyages de gravier sont prévus sur le tronçon privé du Chemin Létourneau.

Que le passage de la niveleuse sera effectué au printemps et à l'automne cette année.

ADOPTÉE

**2023-05-115 Octroi de contrat
Panneaux d'identification des chemins**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Original Design pour le remplacement des panneaux d'identification des chemins.

Que les panneaux des chemins suivants sont exclus, puisque l'entrée de ces chemins sont sur le territoire de la Municipalité de Lambton et que ces panneaux ont été remplacés par la Municipalité de Lambton antérieurement :

- Chemin de la Baie-Sauvage
- Chemin de la Pointe-aux-Cèdres
- Chemin des Roy

Que les associations ou responsables des chemins privés seront contactés concernant le panneau d'identification des numéros civiques aux intersections des tronçons publiques et privés déjà en place.

Un budget de 45 000 \$ est alloué pour la réalisation de ce projet et sera assumé à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

2023-05-116 Correction ventre-de-bœuf : Cour municipale

Attendu qu'une correction d'un ventre-de-bœuf est nécessaire devant le garage de la cour municipale ;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que le responsable des travaux publics est autorisé à procéder à l'achat de 2 voyages de pierres concassées de 0-3/4".

Que le gravier devra être nivelé de façon à créer une pente pour diriger l'eau vers le boisé.

La situation sera réévaluée au printemps prochain.

Un budget de 1000 \$ est alloué.

ADOPTÉE

**2023-05-117 Rechargement de gravier :
Chemin de la Baie-Sauvage**

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'octroyer 3 voyages de pierres concassées 0-3/4" à Transport M. Labrecque inc au coût de 16,84 \$ la tonne métrique, pour le tronçon du Chemin de la Baie-Sauvage sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Que le responsable des travaux publiques est autorisé à louer la niveleuse de la Municipalité de Saint-Romain avec son opérateur afin d'effectuer les travaux nécessaires.

Que la directrice générale obtienne l'autorisation de la propriétaire de ce tronçon du Chemin de la Baie-Sauvage.

Un budget de 1 200 \$ est alloué pour l'achat de pierres concassées et le passage de la niveleuse pour ce tronçon.

ADOPTÉE

2023-05-118 Réfection d'un ponceau : 12^e Rang

Attendu que des travaux de réfection sont à prévoir concernant un ponceau situé sur le 12^e Rang, près de l'intersection du chemin Giroux;

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Excavation Grégoire Garneau pour les travaux de réfection nécessaires pour le ponceau situé sur le 12^e Rang, près de l'intersection du Chemin Giroux.

Un budget de 1 500 \$ est alloué.

ADOPTÉE

2023-05-119 Entente concernant la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien de ses chemins

Considérant que le Chemin de la Baie-Sauvage se situe sur le territoire de Lambton, Saint-Romain et Sainte-Praxède ;

Considérant que les municipalités de Sainte-Praxède et de Saint-Romain désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code Municipal pour conclure une entente concernant la location d'une niveleuse avec opérateur ;

Considérant que tous les élus ont pris connaissance de l'entente intermunicipale en matière d'entretien des voies publiques et s'en déclarent satisfaits ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, l'entente concernant la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien de ses chemins à intervenir avec la Municipalité de Saint-Romain.

ADOPTÉE

2023-05-120 Fermeture d'une voie publique

Considérant par le règlement numéro 133 adopté lors de la séance du 3 juillet 1995, que la Municipalité de Sainte-Praxède a repris les droits et responsabilités sur les sections de l'ancien chemin, suite à l'abandon par le Ministère des Transports ;

Considérant que ces sections étaient fermées à l'entretien seulement et restaient ouvertes comme chemin public ;

Considérant que les sections de l'ancien chemin public sont identifiées, à ce jour, par les lots 5 689 621, 5 689 622 et 5 689 623 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement :

Que, conformément à l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité de Sainte-Praxède ferme comme chemin public les sections de l'ancien chemin public connus et désignés comme étant les lots 5 689 621, 5 689 622 et 5 689 623 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac.

Que la Municipalité conserve la propriété dudit chemin ainsi fermé.

Que la Municipalité ne se tient aucunement responsable de tout accident corporel ou matériel pouvant survenir dans l'emprise dudit chemin fermé comme voie publique.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2023-05-121 Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de confirmer la publication de l'avis public dans l'édition du 19 avril 2023 du Courrier Frontenac et de confirmer que la tenue d'une assemblée de consultation publique présidée par le maire, ayant pour but d'expliquer le règlement numéro 259-2023 relatif à la démolition d'immeubles s'est tenu le 1^{er} mai à 19 h.

ADOPTÉE

2023-05-122 Adoption du règlement numéro 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble

Considérant que la Municipalité de Sainte-Praxède est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* ;

Considérant que toute municipalité doit avoir adopté un règlement de démolition qui vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné le 3 avril 2023 par M. Paul Audet ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé le 3 avril 2023 ;

Considérant que le règlement numéro 259-2023 sera adopté avec modifications, savoir :

- Modifier la terminologie du terme « comité » : Comité de démolition, en vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil s'attribue les fonctions conférées au comité.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement numéro 259-2023 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 259-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux.

Les élus reconnaissent avoir reçu le règlement préalablement à son adoption.

ADOPTÉE

2023-05-123 Dépôt d'une plainte

Attendu que Mme Annik Grimard se plaint de recevoir une forte quantité d'eau sur son terrain, au printemps, lors de la fonte des neiges et lorsqu'il y a une pluie abondante ;

Attendu que par la résolution 2022-12-353, les membres du conseil avaient pris en considération à porter une attention particulière lors de la fonte des neiges ;

Attendu que de l'avis de Mme Grimard, cette situation pourrait être évitée si l'eau, provenant des terrains en amont, dont le terrain de l'édifice municipal, résultante de la fonte des neiges, serait dirigée autrement ;

Attendu que des photos et vidéos, captées par Mme Grimard, le 12 avril dernier, ont été présentées aux membres du conseil ;

En conséquence, il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement que la directrice générale demande les recommandations de l'avocate de la Municipalité au sujet de la plainte de Mme Annik Grimard concernant l'écoulement de l'eau à la suite de la fonte des neiges.

Que le maire verra à rencontrer M. Marcel Goulet, propriétaire de l'immeuble adjacent ainsi que Mme Annik Grimard.

ADOPTÉE

2023-05-124 Mandat à l'avocate Me Anne-Marie Lessard

Attendu qu'un propriétaire d'immeuble réclame un montant important aux anciens propriétaires à la suite du refus de la Municipalité, en 2021, de lui délivrer un permis pour un projet d'agrandissement ;

Attendu qu'un de ces anciens propriétaires a déjà contacté l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour obtenir des informations sur le projet refusé et sur le propriétaire actuel qui lui réclame un montant ;

Attendu que cet ancien propriétaire ou tout autre ancien propriétaire devront déposer une demande d'accès à l'information auprès de la Municipalité pour obtenir des documents et des informations contenus dans le dossier de propriété de cet immeuble ;

Attendu que ces documents et ces informations qui seront demandées devront être soumis préalablement à l'avocate de la Municipalité pour appliquer les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* ;

Attendu que le mandat d'application de la *Loi sur l'accès à l'information* pour les demandes dans ce dossier doit être octroyé à Me Anne-Marie Lessard, avocate de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que le conseil municipal mandate l'avocate Me Anne-Marie Lessard pour appliquer les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* pour ce dossier litigieux.

ADOPTÉE

**2023-05-125 Offre de cession des lots 5 689 621, 5 689 622
et 5 689 623**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Praxède est propriétaire en titres des lots 5 689 621, 5 689 622 et 5 689 623 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac ;

Considérant que ces lots ne sont d'aucune utilité pour la Municipalité en plus de n'avoir aucune valeur marchande vu leur petite dimension et leur emplacement ;

Considérant que les dimensions des lots ne permettent pas la construction résidentielle, ni la construction d'un quelconque bâtiment accessoire en vertu de l'article 7.2.1. du règlement de zonage en vigueur ;

Considérant que la Municipalité devrait engager des frais importants pour la conservation de ces lots alors qu'elle ne peut en faire usage ;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt par la directrice générale des deux lettres d'offre de cession destinées aux propriétaires adjacents des lots 5 689 621, 5 689 622 et 5 689 623 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac.

Ces lettres seront envoyées par courrier recommandé.

Les élus reconnaissent avoir reçu les lettres préalablement et s'en déclarent satisfaits.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2023-05-126 Nomination d'un délégué au comité des Loisirs

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement de confirmer la nomination de la conseillère Mme Samantha Talbot à titre de représentante municipale au comité des Loisirs depuis mars dernier.

ADOPTÉE

**2023-05-127 Nomination d'une personne responsable de la
bibliothèque**

Il est proposé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de confirmer la nomination de Mme Myriam Lalande comme responsable de la bibliothèque Jeanne-D'Arc-Ruël de Sainte-Praxède auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Que le conseil alloue une allocation mensuelle de 50 \$ à la personne responsable, et que cette allocation soit rétroactive à son entrée en poste depuis mars 2023.

ADOPTÉE

2023-05-128 Formation du comité des communications

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que la Municipalité est d'accord pour constituer un comité des communications qui a pour fonction de procéder à la rédaction et au montage du journal Le Messenger ainsi que de toutes autres documents de communications au nom de la Municipalité.

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Praxède :

- Un ou une élu (e)
- Directrice générale
- Adjointe administrative

Que les membres du conseil délègue Mme Véronique Jacques en tant qu'élue au sein de ce comité .

Que les membres du comité pourront demander l'aide de bénévoles pour diverses tâches en lien avec la réalisation de ces documents.

ADOPTÉE

2023-05-129 Dépôt d'une demande – Équipements sportifs

Attendu que Mme Steffie Roy demande d'ajouter des buts de soccer au Parc des Loisirs ;

Attendu que ces équipements de petites tailles favoriseront des joutes amicales avec les familles et jeunes enfants du secteur ;

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement d'acheminer la demande de Mme Steffie Roy au comité des Loisirs de Sainte-Praxède.

ADOPTÉE

CONTRIBUTIONS

2023-05-130 Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli

Il est proposé par M. Martin Bussiès

Et résolu unanimement d'accorder un don de 50 \$ à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli pour soutenir la persévérance scolaire des jeunes.

ADOPTÉE

2023-05-131 Collecte de fonds à la clinique de sclérose tubéreuse de Bourneville de l'hôpital Ste-Justine

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de ne pas accorder de don à la collecte de fonds à la clinique de sclérose tubéreuse de Bourneville de l'hôpital Sainte-Justine puisque la Municipalité de Sainte-Praxède a fait un don récemment à la fondation de l'Hôpital Sainte-Justine.

ADOPTÉE

2023-05-132 Paiement des comptes du 1^{er} mai 2023

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 4 avril et le 1^{er} mai 2023, laquelle s'élève à 59 126,60 \$.

ADOPTÉE

Stéphanie Blais, directrice générale et greffière-trésorière.
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

Questions des élus et employés

2023-05-133 Offre de service du consultant M. Marc-André Paré

Attendu qu'il est convenu d'amorcer les procédures d'embauche d'un directeur général, greffier-trésorier, durant le congé de maternité de Mme Stéphanie Blais ;

Attendu que tous les élus ont pris connaissance de l'offre de service déposée par M. Paré, dont les frais s'élèvent à 1 625 \$ et ont autorisé la directrice générale, Stéphanie Blais à signer cette entente, tel que l'autorise le règlement 234-2017, lui accordant le pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats ;

Attendu qu'il y a lieu de publier dans les meilleurs délais l'offre d'emploi proposé par M. Marc-André Paré, dans le Courrier Frontenac, le journal Le Cantonnier, ainsi que dans les différents médias suggérés dans l'offre de service du consultant ;

Attendu que le conseil souhaite amorcer le recrutement le plus rapidement possible afin de pouvoir offrir une période de transition au nouveau directeur général, greffier-trésorier ;

En conséquence, il est proposé M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de confirmer l'acceptation de l'offre de service du consultant Marc-André Paré pour l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier durant le congé de maternité de Mme Stéphanie Blais au coût de 1 625 \$ plus taxes.

En ce sens, M. Paré est autorisé à procéder dans les plus brefs délais, à la publication d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un directeur général, greffier-trésorier pour la Municipalité de Sainte-Praxède. Les frais liés aux publications seront facturés selon les coûts réels, en sus des honoraires du consultant. Le montant des frais de publication est estimé à 1 000 \$.

ADOPTÉE

2023-05-134 **Nomination des membres du comité de sélection : embauche directeur général et greffier-trésorier**

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient membres du comité de sélection pour l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier.

Ceux-ci agiront à titre d'observateurs lors des entrevues réalisées par le consultant Marc-André Paré, lequel est également nommé à titre de membre du comité de sélection.

Seuls les candidats présélectionnés par le consultant seront rencontrés en entrevue.

ADOPTÉE

Questions des personnes présentes

2023-05-135 **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 06.

ADOPTÉE

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Stéphanie Blais
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.